

27 nov 2020 -16:34

Appartient à Conseil des ministres du 27 novembre 2020

## Fiscalité familiale et suppression du système permanent de régularisation fiscale et sociale

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions sur la fiscalité familiale et la suppression du système permanent de régularisation fiscale et sociale.

L'avant-projet contient deux mesures :

- l'adaptation du Code des impôts sur les revenus 1992 quant à l'âge des personnes à charge : le critère de l'âge de 65 ans est aligné sur l'âge légal de la retraite (66 ans à partir de 2025 et 67 ans à partir de 2030)
- la fin de la régularisation fiscale et sociale à partir du 1er janvier 2024

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique

Miet Deckers  
Porte-parole  
+32 475 76 65 26  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)